

Arrêté n° 101-2022 portant délégation de fonctions

À MONSIEUR DANIEL BOULLAND
5^{ÈME} ADJOINT AU MAIRE

(Annule et remplace l'arrêté n°29-2020 en date du 26 mai 2020)

Le Maire de la Commune de Ballainvilliers,

Vu l'article L 2122-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20.05.12.2 en date du 25 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints au Maire au nombre de 7,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 20.05.13.3 en date du 25 mai 2020 portant élection des adjoints et fixant leur ordre,

Considérant que Monsieur Daniel BOULLAND a été élu 5^{ème} adjoint au Maire,

Considérant pour la bonne marche de la municipalité et pour un fonctionnement optimal qu'il convient que l'exercice de certaines fonctions soit assuré par les adjoints au Maire,

Vu l'arrêté n° 29-20 en date du 26 mai 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Daniel BOULLAND aux Affaires Générales et à la Sécurité,

ARRÊTE

Article 1

Monsieur Daniel BOULLAND, 5^{ème} Adjoint au Maire, reçoit délégation de fonctions sous ma surveillance et ma responsabilité dans le domaine **des Affaires Générales et à la Sécurité Publique et Civile**.

Article 2

Délégation permanente est également donnée à Monsieur Daniel BOULLAND à l'effet de signer tous les documents, courriers et actes relatifs aux affaires courantes concernant sa délégation.

Article 3

La présente délégation est valable pour la durée du mandat en cours.

Article 4

L'arrêté n° 29-20 portant délégation de fonctions à M. Daniel BOULLAND en date du 26 mai 2020 est abrogé.

Article 5

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau, notifié à l'intéressé et publié.

Fait à Ballainvilliers, le 16 septembre 2022

Le Maire,
Stéphanie Gueu Viguié



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 30/09/22

Signature de l'Elu